

bien haut sa devise; Semper idem, et o'était elle qui convenait le mieux à un catholique et à un royaliste comme lui. Mon oncle perd en lui un de ses serviteurs les plus fidèles. Je vous prie d'être l'interprète de ma douleur et de celle de la duchesse auprès de votre belle-sœur, à qui nous pensons bien dans ces tristes moments. Je vous renouvelle la vive expression de mes sentiments de douloureuse sympathie.

« ROBERT »

Une intéressante exposition a été ouverte hier matin au jardin des Plantes. Ce sont des oiseaux, de différents espèces et des débris rapportés par MM. Filhol et de l'île de leur voyage à l'île Campbell pour observer le passage de venus sur le soleil.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mardi 20 juin.

M. BETHMONT, vice-président

La séance est ouverte à 2 h. Après l'adoption du procès-verbal, M. Turquet lit le rapport sur l'élection de M. de Mun à Pontivy.

Il cite de nombreux faits d'incrimination et d'intimidation accomplis par le clergé.

L'orateur mentionne aussi des lettres de menace adressées par le marquis de Kergariou à ses fermiers pour les contraindre à voter en faveur de M. de Mun et s'étonne que M. de Kergariou n'ait pas été poursuivi.

La fin de la lecture du rapport, concernant l'invalidation de l'élection soulevée de vives protestations à droite.

M. le président Bethmont dit que, ces protestations sont inconvenantes à l'égard de la commission parlementaire dont on lit le rapport. (Vive agitation.) M. Guichard commence ensuite la lecture du rapport sur les questions de jurisprudence et de législation soulevées par les faits cités dans le rapport sur l'élection de Pontivy.

Plusieurs membres de la gauche protestent contre cette lecture.

Le président consulte la Chambre, qui décide que la lecture aura lieu immédiatement.

M. Robert de Massy dépose le rapport relatif à la pension à allouer à Mme veuve Ricard.

L'Assemblée discute la proposition tendant à autoriser la ville de Paris à contracter un emprunt de 120 millions.

M. Allain-Targé combat cette proposition dans l'intérêt des ouvriers et prie la Chambre de ne pas continuer le système de l'empire.

M. Nadaud s'attache à démontrer que l'emprunt sera, au contraire favorable aux ouvriers.

Il demande à ses collègues de voter l'emprunt dans l'intérêt du peuple et de la République.

M. Fays soutient le projet de gouvernement.

Après le discours de M. Fays, la discussion générale est close.

La Chambre passe à la discussion des articles, qui sont adoptés, ainsi que l'ensemble du projet.

L'Assemblée s'ajourne à jeudi. La séance est levée à 6 h. 10.

### LETTRÉ DE PARIS

Paris, 20 juin 1876.

Le ministère fait actuellement soutenir et développer, dans ses organes officiels, une série des plus graves sur laquelle il y aura lieu de revenir plus en détail.

Pour le moment, il suffira de la faire connaître :

Le cabinet ne peut ni ne doit gouverner avec le Sénat contre la Chambre basse. Entre deux majorités, il ne doit se précipiter que de celle existant dans cette dernière assemblée, et il ne lui est pas permis, lors même que celle-ci le mettrait en échec, de se relever avec l'appui de la Chambre haute. Au contraire, il peut très-bien braver une défaite devant celle-ci, dès qu'il la subit avec la majorité législative.

Toute la politique du cabinet actuel est là; mais évidemment, c'est le renversement de la fonction constitutionnelle du Sénat.

marche des aiguilles de la pendule; le moindre bruit les bouleversait; le retentissement des pas dans le corridor les agitait de soubresauts douloureux; l'anxiété palissait leurs visages et en trait brusquement les lignes.

Midi venait de sonner, quand la porte du parloir fut rapidement ouverte.

Albino s'élança au-devant de son mari.

— Laissez-moi voir ! dit-elle, laissez-moi voir seule.

— Il lui semblait que si elle subissait le premier choc, son mari allait moins souffrir.

C'était Julien, un des domestiques du banquier.

Il présentait une lettre sur un plateau d'argent.

Albino le saisit d'une main fiévreuse et la remit à Rumisard.

— Elle est pour Xavier, dit Lucien.

— Pour moi, mon oncle ! s'écria vivement la jeune fille.

— Oui, mon enfant...

— Gabriel ! elle est de Gabriel, murmura-t-elle.

— Non ! dit le banquier, non, mon ange, cette lettre vient de l'autre...

— Que peut-il nous vouloir encore ? demanda Albino.

On espère que la majorité sénatoriale qui s'est prononcée pour M. Buffet se retrouvera pour mettre en échec M. Waddington dans la question de collation des grades.

La même prévision existe, à l'état de crainte, dans les sphères ministérielles. Mais encore faut-il que cette majorité adopte une résolution *unanime et bien calculée*.

Or, de sérieux efforts sont faits pour amener une partie des sénateurs qui la composent, à voter l'amendement Boyer, tandis qu'on essaie, d'autre part, d'acquiescer à son système du jury d'Etat, préconisé par M. Raoul Duval.

Je n'ai pas à me prononcer pour l'une ou l'autre solution, bien que la seconde dût m'inquiéter beaucoup au cas où nous aurions un ministère franchement radical. L'essentiel me paraît être que la droite ne se divise pas et l'on travaille, inconsciemment ou non, à amener la division.

Les efforts en faveur du système préconisé par M. Raoul Duval, en matière de collation des grades, soulèvent, dans beaucoup de bons esprits, de vives objections.

Outre que l'appui donné à ce système par la droite leur apparaîtrait comme un abandon et un désaveu de la loi de 1875 à laquelle il est sage de se tenir, puisque l'on combat justement l'idée de la réforme, mise en avant par les gauches, on fait remarquer que le grave inconvénient que pourrait avoir le jury d'Etat, le jour où le pouvoir serait aux mains des radicaux.

Evidemment, alors on nous composerait un jury formé de MM. P. Bert, Naquet et consorts, beaucoup plus intolérant que les professeurs de facultés.

En supposant que cet état de choses soit promptement passé, il resterait le fait que la responsabilité du gouvernement serait engagée dans les décisions d'un tel jury.

De sorte que si nous avions de nouveau un cabinet de droite, l'opposition trouverait sans cesse un prétexte de l'attaquer à propos de chaque diplôme accordé ou refusé.

Voici quelques-unes des réflexions que j'entendais émettre dans un cercle politique, hier soir.

Le système de M. le baron du Mar-musac que j'ai mis en avant, a provoqué une autre observation. On a soutenu que, si l'on remettait aux intéressés directs le droit de constater l'aptitude professionnelle, avocats et médecins se montreraient intolérants en diable, à seule fin d'éviter la concurrence des jeunes gens qui ainsi l'on arriverait à faire des carrières privilégiées, des carrières fermées.

La question de l'enseignement a ravivé la fureur des ennemis de l'Eglise. Rien n'égalait la chaleur de leurs invectives, la colère de leurs attaques. Ils dirigent toutes leurs injures sur le *Syllabus* qui a déjoué leurs complots en déchirant les voiles de l'erreur et en dégageant les vérités éternelles des sophismes dont on voulait les envelopper.

Les attaques de M. Pascal Duprat et les éloges de M. de Mun ont attiré l'attention du public sur le livre qu'a publié M. de Keller sur l'Encyclopédie et le *Syllabus*. Ce livre a pour titre *l'Encyclopédie de 1789 ou l'Eglise, l'Etat et la Liberté*. Paris, Poussielgue, rue Cassette, 27. Le courageux député de Belfort, qui lançait dernièrement ses éloquents protestations à la tribune parlementaire contre la tyrannie des radicaux, fait justice dans cet ouvrage, clair et lumineux, de toutes les sottises débitées sur le *Syllabus*. L'Eglise est persécutée, elle a raison de se défendre en posant un ultimatum entre elle et l'Etat et de réclamer une solution française, nette de toutes les difficultés qu'on lui suscite. Les attributions de ces deux puissances sont indissolubles; l'une ne peut vivre sans l'autre et elles sont respectivement ce que l'âme est au corps humain. L'histoire prouve et démontre la nécessité de leur harmonie. En dehors de l'Eglise, l'Etat impuissant ne peut fonctionner, est une créature sans vie. Le catholicisme seul donne la liberté sociale, nationale, civile, politique et religieuse; car la vérité est le principe de la liberté, qu'on la considère au point de vue social, politique ou religieux. L'Eglise et l'Etat ne sauraient être séparés; leur union est la condition vitale de toute société. Pour les nations abandonnées, le seul espoir brille dans la religion et la justice. Le Saint-Père a bien voulu honorer M. Keller d'un bref élogieux le félicitant de poursuivre avec ardeur le combat contre les erreurs dominantes. Répandre le *Syllabus*, en démontrer la nécessité, l'opportunité et la défendre avec ardeur, sans faiblesse, est le rôle de tout français catholique. Nous ne saurions signaler un livre de plus d'a-propos que celui de M. Keller.

Des lettres de Londres écrites par des intimes de la cour disent que, depuis son retour des Indes, la santé du prince de Galles est très-ébranlée.

P.-S. On vendait hier, chez les marchands de journaux, un placard intitulé : *La mort de Pie IX*. Cette exhibition a fait croire à plusieurs personnes que le Pape était réellement mort.

Est-ce que de pareilles plaisanteries qui, par le fait, constituent le délit de fausse nouvelle, devraient être tolérées ? La rente italienne a baissé sur le bruit d'une prochaine dissolution des Chambres à Rome, ce qui pourrait amener un Parlement encore plus révolutionnaire.

Ce soir, à Versailles, on disait que le ministère se décidait à poser la ques-

tion de cabinet sur le projet de collation des grades. La gauche se vante déjà d'avoir la majorité.

Le 10e bureau s'est prononcé pour l'invalidation de l'élection du marquis de La Rochejaquelein.

DE SAINT-CHÉRON.

### BULLETIN ÉCONOMIQUE

— Le commerce avait dernièrement demandé à l'administration compétente, que le décret du 20 octobre 1853, autorisant l'importation du soif brut sous le régime de l'admission temporaire, fut étendu au soif végétal fourni par les fruits d'un arbre des Indes-Orientales et de la Chine.

L'administration précitée a soumis cette demande au comité consultatif des arts et manufactures siégeant au département de l'agriculture et du commerce. Après étude de la question, le comité a opiné pour la prise en considération de cette demande, et son avis a été ratifié par le ministre des finances et le ministre du commerce.

En conséquence, les clauses du décret du 20 octobre 1853 sont dorénavant étendues au soif végétal.

On vient d'arrêter, rue des Fleurs, un menuisier du nom de Pierre M... âgé de 23 ans.

Le logeur de Pierre M... était venu se plaindre, il y a quelques temps, de la disparition d'un de ses habillements complets; en outre, dix-neuf morceaux de cuir avaient disparu du même coup.

La police faisait des recherches lorsque dans la rue des Fleurs un agent remarqua un individu qui portait les vêtements signalés; En effet c'était, notre voleur, Pierre M... qui faisait florès avec le costume du logeur. Voleur naïf !

Notre homme a été immédiatement arrêté.

On lit dans la *Gazette de Roubaix* : Sur la demande des autorités françaises, deux individus ont été extradés de Belgique, hier. Ce sont : un agent d'assurances, André Beauvens, âgé de 27 ans, poursuivi pour escroquerie; et Bruno Capaert, âgé de 63 ans, condamné pour faux témoignage.

Un accident de voiture vient de se produire à Luignes (Belgique). Dans la soirée d'hier vers 7 heures, une voiture contenant trois personnes, traversait cette localité. Le cheval, on ne sait par quelle cause, s'abattit tout-à-coup et les trois personnes de la voiture furent lancées violemment sur le pavé. Une d'elles, madame X... fut assez fortement contusionnée, les deux autres personnes en ont été quittes pour la secousse.

Quand au cheval, il s'est brisé la mâchoire.

Les bornes-poste dont il a été question, il y a quelque temps, ne tarderont plus à être installées dans les rues de Lille. Nous croyons savoir que le modèle en a été définitivement accepté par l'administration locale.

Un couvreur et un jeune garçon (son fils, dit-on) qui le servait ont été précipités du haut de la maison de M. Duthoit formant l'angle de la rue de Paris, à Lille. Le jeune homme a été tué sur le coup; l'ouvrier est mourant.

Voici quelques détails sur l'accident : La chute des deux échelles dont se servaient les malheureux ouvriers paraît due à la rupture du lien qui les retenait.

Ainsi que nous l'avons dit, le jeune homme a été tué raide. Il portait au cou, du côté droit, une coupure large et sanglante, comme si on avait voulu le décapiter. C'était sans doute le résultat du choc contre l'angle aigu du trottoir. Il avait aussi la colonne vertébrale brisée en plusieurs endroits.

L'ouvrier blessé donna encore quelques signes de vie après une heure après l'accident. On ne conservait, du reste, aucun espoir de le sauver et ce soir le bruit de sa mort était même répandu.

On lit dans l'*Officiel* : Des dispenses sont accordées à M. Devieux, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Lille (Nord), à raison de son alliance au degré prohibé avec M. Gentil, juge au même siège.

La bénédiction des cloches de N.-D. de la Treille et St-Pierre aura lieu mercredi 21, à quatre heures. La cérémonie sera présidée par Mgr Delannoy.

On se rappelle que le 21 juin est l'anniversaire du couronnement de la statue de N.-D. de la Treille en 1874.

Tous les préparatifs sont terminés dans le chœur de l'église. On remarque d'abord le mouvement de l'horloge, puis plus loin, les cinq cloches suspendues, ouvrage de M. P. Drouot, de Douai. Elles portent un triple rang d'inscriptions rappelant les noms des parrains et marraines, la principale a reçu le nom de Saint-Père, Marie-Pie. Nous avons ensuite remarqué ceux de Mme la marquise de Mac-Mahon, de Mme Cléchinat, femme du commandant en chef du 1er corps d'armée, de M. le baron Le Guay, ancien préfet du Nord, et de M. Catel-Béghin, maire de Lille.

La *Concordia* exécutera demain soir jeudi sur la Grande-Place, les morceaux préparés pour un concours auquel elle doit prendre part en Belgique, dimanche prochain.

Aujourd'hui, vers quatre heures du matin, M. George, commissaire de police du 2e arrondissement, entrain en com-

pagne de quelques sergents de ville dans une maison de la rue de la Redoute.

Voici pourquoi : La veille M. George avait reçu la visite d'un individu venant de St-Omer et déposant que sa femme Marie G... jeune couturière de 24 ans, s'était enfuie depuis dix jours du domicile conjugal, accompagnée d'un garçon de café. Agé de 30 ans, nommé Fleuri B..., le mari avait suivi leurs traces et cherchait que sa moitié fugitive s'était réfugiée avec son cavalier servant, à Roubaix.

D'adroites recherches faites sur le champ, découvrirent vite, rue de la Redoute le couple vagabond.

Les deux coupables ont été immédiatement conduits en prison.

On vient d'arrêter, rue des Fleurs, un menuisier du nom de Pierre M... âgé de 23 ans.

Le logeur de Pierre M... était venu se plaindre, il y a quelques temps, de la disparition d'un de ses habillements complets; en outre, dix-neuf morceaux de cuir avaient disparu du même coup.

La police faisait des recherches lorsque dans la rue des Fleurs un agent remarqua un individu qui portait les vêtements signalés; En effet c'était, notre voleur, Pierre M... qui faisait florès avec le costume du logeur. Voleur naïf !

Notre homme a été immédiatement arrêté.

On lit dans la *Gazette de Roubaix* : Sur la demande des autorités françaises, deux individus ont été extradés de Belgique, hier. Ce sont : un agent d'assurances, André Beauvens, âgé de 27 ans, poursuivi pour escroquerie; et Bruno Capaert, âgé de 63 ans, condamné pour faux témoignage.

Un accident de voiture vient de se produire à Luignes (Belgique). Dans la soirée d'hier vers 7 heures, une voiture contenant trois personnes, traversait cette localité. Le cheval, on ne sait par quelle cause, s'abattit tout-à-coup et les trois personnes de la voiture furent lancées violemment sur le pavé. Une d'elles, madame X... fut assez fortement contusionnée, les deux autres personnes en ont été quittes pour la secousse.

Quand au cheval, il s'est brisé la mâchoire.

Les bornes-poste dont il a été question, il y a quelque temps, ne tarderont plus à être installées dans les rues de Lille. Nous croyons savoir que le modèle en a été définitivement accepté par l'administration locale.

Un couvreur et un jeune garçon (son fils, dit-on) qui le servait ont été précipités du haut de la maison de M. Duthoit formant l'angle de la rue de Paris, à Lille. Le jeune homme a été tué sur le coup; l'ouvrier est mourant.

Voici quelques détails sur l'accident : La chute des deux échelles dont se servaient les malheureux ouvriers paraît due à la rupture du lien qui les retenait.

Ainsi que nous l'avons dit, le jeune homme a été tué raide. Il portait au cou, du côté droit, une coupure large et sanglante, comme si on avait voulu le décapiter. C'était sans doute le résultat du choc contre l'angle aigu du trottoir. Il avait aussi la colonne vertébrale brisée en plusieurs endroits.

L'ouvrier blessé donna encore quelques signes de vie après une heure après l'accident. On ne conservait, du reste, aucun espoir de le sauver et ce soir le bruit de sa mort était même répandu.

On lit dans l'*Officiel* : Des dispenses sont accordées à M. Devieux, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Lille (Nord), à raison de son alliance au degré prohibé avec M. Gentil, juge au même siège.

La bénédiction des cloches de N.-D. de la Treille et St-Pierre aura lieu mercredi 21, à quatre heures. La cérémonie sera présidée par Mgr Delannoy.

On se rappelle que le 21 juin est l'anniversaire du couronnement de la statue de N.-D. de la Treille en 1874.

Tous les préparatifs sont terminés dans le chœur de l'église. On remarque d'abord le mouvement de l'horloge, puis plus loin, les cinq cloches suspendues, ouvrage de M. P. Drouot, de Douai. Elles portent un triple rang d'inscriptions rappelant les noms des parrains et marraines, la principale a reçu le nom de Saint-Père, Marie-Pie. Nous avons ensuite remarqué ceux de Mme la marquise de Mac-Mahon, de Mme Cléchinat, femme du commandant en chef du 1er corps d'armée, de M. le baron Le Guay, ancien préfet du Nord, et de M. Catel-Béghin, maire de Lille.

La *Concordia* exécutera demain soir jeudi sur la Grande-Place, les morceaux préparés pour un concours auquel elle doit prendre part en Belgique, dimanche prochain.

Aujourd'hui, vers quatre heures du matin, M. George, commissaire de police du 2e arrondissement, entrain en com-

pagne de quelques sergents de ville dans une maison de la rue de la Redoute.

Voici pourquoi : La veille M. George avait reçu la visite d'un individu venant de St-Omer et déposant que sa femme Marie G... jeune couturière de 24 ans, s'était enfuie depuis dix jours du domicile conjugal, accompagnée d'un garçon de café. Agé de 30 ans, nommé Fleuri B..., le mari avait suivi leurs traces et cherchait que sa moitié fugitive s'était réfugiée avec son cavalier servant, à Roubaix.

D'adroites recherches faites sur le champ, découvrirent vite, rue de la Redoute le couple vagabond.

Les deux coupables ont été immédiatement conduits en prison.

On vient d'arrêter, rue des Fleurs, un menuisier du nom de Pierre M... âgé de 23 ans.

Le logeur de Pierre M... était venu se plaindre, il y a quelques temps, de la disparition d'un de ses habillements complets; en outre, dix-neuf morceaux de cuir avaient disparu du même coup.

La police faisait des recherches lorsque dans la rue des Fleurs un agent remarqua un individu qui portait les vêtements signalés; En effet c'était, notre voleur, Pierre M... qui faisait florès avec le costume du logeur. Voleur naïf !

Notre homme a été immédiatement arrêté.

On lit dans la *Gazette de Roubaix* : Sur la demande des autorités françaises, deux individus ont été extradés de Belgique, hier. Ce sont : un agent d'assurances, André Beauvens, âgé de 27 ans, poursuivi pour escroquerie; et Bruno Capaert, âgé de 63 ans, condamné pour faux témoignage.

Un accident de voiture vient de se produire à Luignes (Belgique). Dans la soirée d'hier vers 7 heures, une voiture contenant trois personnes, traversait cette localité. Le cheval, on ne sait par quelle cause, s'abattit tout-à-coup et les trois personnes de la voiture furent lancées violemment sur le pavé. Une d'elles, madame X... fut assez fortement contusionnée, les deux autres personnes en ont été quittes pour la secousse.

Quand au cheval, il s'est brisé la mâchoire.

Les bornes-poste dont il a été question, il y a quelque temps, ne tarderont plus à être installées dans les rues de Lille. Nous croyons savoir que le modèle en a été définitivement accepté par l'administration locale.

Un couvreur et un jeune garçon (son fils, dit-on) qui le servait ont été précipités du haut de la maison de M. Duthoit formant l'angle de la rue de Paris, à Lille. Le jeune homme a été tué sur le coup; l'ouvrier est mourant.

Voici quelques détails sur l'accident : La chute des deux échelles dont se servaient les malheureux ouvriers paraît due à la rupture du lien qui les retenait.

Ainsi que nous l'avons dit, le jeune homme a été tué raide. Il portait au cou, du côté droit, une coupure large et sanglante, comme si on avait voulu le décapiter. C'était sans doute le résultat du choc contre l'angle aigu du trottoir. Il avait aussi la colonne vertébrale brisée en plusieurs endroits.

L'ouvrier blessé donna encore quelques signes de vie après une heure après l'accident. On ne conservait, du reste, aucun espoir de le sauver et ce soir le bruit de sa mort était même répandu.

On lit dans l'*Officiel* : Des dispenses sont accordées à M. Devieux, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Lille (Nord), à raison de son alliance au degré prohibé avec M. Gentil, juge au même siège.

La bénédiction des cloches de N.-D. de la Treille et St-Pierre aura lieu mercredi 21, à quatre heures. La cérémonie sera présidée par Mgr Delannoy.

On se rappelle que le 21 juin est l'anniversaire du couronnement de la statue de N.-D. de la Treille en 1874.

Tous les préparatifs sont terminés dans le chœur de l'église. On remarque d'abord le mouvement de l'horloge, puis plus loin, les cinq cloches suspendues, ouvrage de M. P. Drouot, de Douai. Elles portent un triple rang d'inscriptions rappelant les noms des parrains et marraines, la principale a reçu le nom de Saint-Père, Marie-Pie. Nous avons ensuite remarqué ceux de Mme la marquise de Mac-Mahon, de Mme Cléchinat, femme du commandant en chef du 1er corps d'armée, de M. le baron Le Guay, ancien préfet du Nord, et de M. Catel-Béghin, maire de Lille.

La *Concordia* exécutera demain soir jeudi sur la Grande-Place, les morceaux préparés pour un concours auquel elle doit prendre part en Belgique, dimanche prochain.

Aujourd'hui, vers quatre heures du matin, M. George, commissaire de police du 2e arrondissement, entrain en com-

pagne de quelques sergents de ville dans une maison de la rue de la Redoute.

Voici pourquoi : La veille M. George avait reçu la visite d'un individu venant de St-Omer et déposant que sa femme Marie G... jeune couturière de 24 ans, s'était enfuie depuis dix jours du domicile conjugal, accompagnée d'un garçon de café. Agé de 30 ans, nommé Fleuri B..., le mari avait suivi leurs traces et cherchait que sa moitié fugitive s'était réfugiée avec son cavalier servant, à Roubaix.

D'adroites recherches faites sur le champ, découvrirent vite, rue de la Redoute le couple vagabond.

Les deux coupables ont été immédiatement conduits en prison.

On vient d'arrêter, rue des Fleurs, un menuisier du nom de Pierre M... âgé de 23 ans.

Le logeur de Pierre M... était venu se plaindre, il y a quelques temps, de la disparition d'un de ses habillements complets; en outre, dix-neuf morceaux de cuir avaient disparu du même coup.

La police faisait des recherches lorsque dans la rue des Fleurs un agent remarqua un individu qui portait les vêtements signalés; En effet c'était, notre voleur, Pierre M... qui faisait florès avec le costume du logeur. Voleur naïf !

Notre homme a été immédiatement arrêté.

On lit dans la *Gazette de Roubaix* : Sur la demande des autorités françaises, deux individus ont été extradés de Belgique, hier. Ce sont : un agent d'assurances, André Beauvens, âgé de 27 ans, poursuivi pour escroquerie; et Bruno Capaert, âgé de 63 ans, condamné pour faux témoignage.

Un accident de voiture vient de se produire à Luignes (Belgique). Dans la soirée d'hier vers 7 heures, une voiture contenant trois personnes, traversait cette localité. Le cheval, on ne sait par quelle cause, s'abattit tout-à-coup et les trois personnes de la voiture furent lancées violemment sur le pavé. Une d'elles, madame X... fut assez fortement contusionnée, les deux autres personnes en ont été quittes pour la secousse.

Quand au cheval, il s'est brisé la mâchoire.

Les bornes-poste dont il a été question, il y a quelque temps, ne tarderont plus à être installées dans les rues de Lille. Nous croyons savoir que le modèle en a été définitivement accepté par l'administration locale.

Un couvreur et un jeune garçon (son fils, dit-on) qui le servait ont été précipités du haut de la maison de M. Duthoit formant l'angle de la rue de Paris, à Lille. Le jeune homme a été tué sur le coup; l'ouvrier est mourant.

Voici quelques détails sur l'accident : La chute des deux échelles dont se servaient les malheureux ouvriers paraît due à la rupture du lien qui les retenait.

Ainsi que nous l'avons dit, le jeune homme a été tué raide. Il portait au cou, du côté droit, une coupure large et sanglante, comme si on avait voulu le décapiter. C'était sans doute le résultat du choc contre l'angle aigu du trottoir. Il avait aussi la colonne vertébrale brisée en plusieurs endroits.

L'ouvrier blessé donna encore quelques signes de vie après une heure après l'accident. On ne conservait, du reste, aucun espoir de le sauver et ce soir le bruit de sa mort était même répandu.

On lit dans l'*Officiel* : Des dispenses sont accordées à M. Devieux, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Lille (Nord), à raison de son alliance au degré prohibé avec M. Gentil, juge au même siège.

La bénédiction des cloches de N.-D. de la Treille et St-Pierre aura lieu mercredi 21, à quatre heures. La cérémonie sera présidée par Mgr Delannoy.

On se rappelle que le 21 juin est l'anniversaire du couronnement de la statue de N.-D. de la Treille en 1874.

Tous les préparatifs sont terminés dans le chœur de l'église. On remarque d'abord le mouvement de l'horloge, puis plus loin, les cinq cloches suspendues, ouvrage de M. P. Drouot, de Douai. Elles portent un triple rang d'inscriptions rappelant les noms des parrains et marraines, la principale a reçu le nom de Saint-Père, Marie-Pie. Nous avons ensuite remarqué ceux de Mme la marquise de Mac-Mahon, de Mme Cléchinat, femme du commandant en chef du 1er corps d'armée, de M. le baron Le Guay, ancien préfet du Nord, et de M. Catel-Béghin, maire de Lille.

La *Concordia* exécutera demain soir jeudi sur la Grande-Place, les morceaux préparés pour un concours auquel elle doit prendre part en Belgique, dimanche prochain.

Aujourd'hui, vers quatre heures du matin, M. George, commissaire de police du 2e arrondissement, entrain en com-

pagne de quelques sergents de ville dans une maison de la rue de la Redoute.

Voici pourquoi : La veille M. George avait reçu la visite d'un individu venant de St-Omer et déposant que sa femme Marie G... jeune couturière de 24 ans, s'était enfuie depuis dix jours du domicile conjugal, accompagnée d'un garçon de café. Agé de 30 ans, nommé Fleuri B..., le mari avait suivi leurs traces et cherchait que sa moitié fugitive s'était réfugiée avec son cavalier servant, à Roubaix.

D'adroites recherches faites sur le champ, découvrirent vite, rue de la Redoute le couple vagabond.

Les deux coupables ont été immédiatement conduits en prison.

On vient d'arrêter, rue des Fleurs, un menuisier du nom de Pierre M... âgé de 23 ans.

Le logeur de Pierre M... était venu se plaindre, il y a quelques temps, de la disparition d'un de ses habillements complets; en outre, dix-neuf morceaux de cuir avaient disparu du même coup.